



Conseil municipal Oullins 2 mars 2023

Intervention préalable de Joëlle Sechaud

Nous avons toutes et tous appris la semaine dernière par voie de presse l'existence d'une nouvelle molécule chimique nocive ! Deux chercheurs en la personne de Mme Pouzergue et de Mr Moroge ont eu l'idée de fusionner les perfluorés de l'usine chimique de Pierre Bénite et les résidus chimiques détectés dans le sol des friches SNCF d'Oullins ! Nos deux scientifiques auraient même désigné des cobayes ! Qui sont-ils ? Celles-là et ceux-là même qui l'ont appris par la presse, près de 40 000 habitantes et habitants, celles et ceux dont la santé est directement menacée par ces substances.

Ce scénario, que l'on dirait emprunté à un mauvais film de science-fiction sur fond d'irrespect, est bien réel. Irrespect ? mais de qui, de quoi, me direz-vous ? Irrespect des Oullinoises et des Oullinois, qui n'ont pas été consulté/es, mais que notre chercheuse ad hoc pense convaincre après-que la décision a été prise, Irrespect de la démocratie, quand les élu/es, elles et eux aussi, ont été tenu/es dans l'ignorance. Et savez-vous qui sont les héros de ce manque de respect ? Nos chercheurs en herbe, hissés en juin 2020 par les électrices et les électeurs première et premier magistrat, d'une des deux communes. Notre système démocratique a en effet demandé dans les urnes l'avis des habitantes et habitants qu'elles et ils se sont forgé sur la base d'un programme électoral. Cherchez l'intruse ! La fusion, il n'en était pas question.

De toute évidence, nos deux scientifiques se sont donc lancés dans la recherche très récemment, elle et il vient juste d'être diplômé/e. Mais qui est donc leur directeur de recherche ? Le synopsis de ce très mauvais film suffit à le découvrir...

Commençons par le commencement : Nos deux scientifiques ne partent pas de rien. Ils s'appuient sur les lois, la première celle du 16 décembre 2010 de réforme des collectivités territoriales qui donne possibilité aux communes de se regrouper et de créer une commune nouvelle. Il est vrai que la loi est faite pour les communes rurales. Puis la loi de 2015, enfin celle du 1^{er} Août 2019 qui vise à adapter l'organisation des communes nouvelles à la diversité des territoires.

2019, tiens, tiens, avez-vous bien entendu ? Nos néo-scientifiques n'auraient-ils pas épluché toutes les publications avant de se lancer ? Le 16 octobre 2019 en effet, le groupe LR auquel ils appartiennent fait une proposition de loi visant à introduire l'obligation du référendum lors de la création de communes nouvelles. Mince, nos deux chercheurs locaux seraient-ils si inexpérimentés et si mal conseillés qu'ils auraient omis cette étude ? Pourtant, ils se targuent d'en posséder des études, celle d'organismes extérieurs, celle d'un cabinet spécialisé, jamais vues, juste des mots, reconnaissons que tout cela n'a rien de très scientifique.

On attend donc les études préalables de nos deux néo-chercheurs à eux, chiffres à l'appui, démontrant les avantages financiers notamment d'une hypothétique fusion, pas un face-book-live ridiculisé à juste titre par les internautes, qui n'ont retenu que la métaphore de la tondeuse pour justifier la fusion de deux villes de taille moyenne en première couronne de la métropole de Lyon.

Il fut un temps, nous assèment nos jeunes chercheurs, en mal de contes, où le hameau de Pierre Bénite était regroupé avec la commune d'Oullins. Il fut un autre temps où le hameau furieux s'est détaché de sa ville mère. Oh, mais comme il serait merveilleux de redonner vie à ce conte, ont pensé nos enfants chercheurs qui n'avançaient pas dans leur recherche.

On est en droit de s'étonner de ce manque de préparation car Madame la maire avait de quoi se ressourcer avant d'envisager une telle décision. Qu'aurait trouvé notre chercheuse si elle avait voulu se documenter ? Une longue identité historique et culturelle construite au fil des siècles, qui se cultive, se transmet, peut s'adopter, mais qui ne se vend pas.

En lieu et place de la précipitation de Mme Pouzergue, de Mr Moroge et de leur directeur de recherche, posons-nous un instant, engageons ce travail préliminaire à leur place, nous habitantes et habitants et élu/es, et considérons dans le temps présent l'unicité en France de l'entente oullinoise entre catholiques et protestants, un modèle d'oecuménisme, se dit-il partout ! De quoi être fier d'être Oullinoise ou Oullinois ! Entamons nous-mêmes les recherches et que découvrons-nous quelques siècles en arrière pour expliquer Oullins ? Que suite à l'Edit de Nantes en 1598 le droit de culte protestant est octroyé à Oullins et qu'en 1624 le premier temple protestant y est construit. Il y aurait donc un lien séculaire entre le passé et le présent ?

Poursuivons nos recherches culturelles : L'archevêque de Lyon a aussi le titre de Seigneur d'Oullins. Ah bon !

Dans tout autres domaines, Oullins c'est la ville natale de Victor Orsel, peintre, celle où est enterré Jacquard, célèbre inventeur du métier à tisser mécanique, sur lequel ont travaillé tous les « Canuts », Oullins c'est aussi une des premières villes de France à avoir une gare en 1882, ce sont les accords concernant les travaux du canal de Suez décidés chez Arlès Dufour au château du Parc Chabrières, ce sont durant la seconde guerre mondiale les cheminots résistants, à la tête d'Oullins un maire d'envergure, résistant, le socialiste Claude Jordery, le premier maire de France à s'opposer au régime de Vichy démissionné par Pétain, Oullins c'est une des premières villes de France, conduite par son maire Paul Jordery, dont le père, je l'ai cité, avait été arrêté par la milice, déporté et mort en camp de concentration en Allemagne nazie, à s'être rapprochée d'une ville allemande, Nürtingen, et grâce au soutien des parents d'élèves, que le maire avait non seulement consultés mais aussi associés, à s'être jumelée avec elle en 1962, Oullins c'est aussi Mitterrand, venu rendre visite à ses habitants et à leur maire Roland Bernard...Fabuleuse Histoire que celle d'Oullins, n'est-ce pas ?

Nos apprentis chercheurs renient les identités de l'une et l'autre commune, eux dont le parti politique LR dont ils se revendiquent porte haut et fort l'identité. Ils savent déjà en fait ce qu'ils ne veulent pas savoir, raison pour laquelle elle et il balaie les résultats donnés par l'Inspection générale de l'Administration. Ah oui, c'est vrai, l'inspection générale de

l'Administration a publié une étude sur les résultats des créations de communes nouvelles que permet la loi. Là encore nos apprentis chercheurs préfèrent vendre une fusion de communes comme la mutualisation d'une tondeuse, plutôt que de s'appuyer sur une analyse d'experts. Que nous révèle ce rapport remis le 22 juillet 2022 à la Ministre de la cohésion des territoires ? Sur 787 communes créées depuis 2010, 780 affichent un bilan décevant car on constate une réduction des avantages financiers et la naissance de désagréments consécutifs à la fusion. Les communes n'avaient tout simplement pas besoin de ce processus : elles ne pèsent pas davantage dans leurs relations avec les pouvoirs publics et l'intercommunalité et n'apportent absolument pas d'amélioration de services à la population. Tiens, tiens...Que préconise l'IGA ? donner une place aux élus locaux avant de songer à fusionner, consulter, dialoguer pour préparer une éventuelle fusion. Ca alors !

Face à autant d'impréparation et de déni de démocratie, se posent plusieurs questions : Le directeur de recherche de Mme Pouzergue et de Mr Moroge tenterait-il lui de discréditer ses chargé/es de recherche ? A quelle loterie nous expose-t-on ? Qu'est-ce qu'on gagne ? Certainement pas de réduction d'impôts, moins d'agents et d'élus dont les premiers magistrats se contrefichent de toute façon, des projets intercommunaux qui deviendraient communaux et qui du coup ne seraient plus subventionnés par la Métropole de Lyon, seraient donc abandonnés, pas plus de services à la population, des baisses de subventions assurées aux associations qui faisant redite sur les deux communes seraient soumises à clientélisme. Un délai de 3 ans pour repousser les pénalités de carence en logements sociaux et l'aide de 1,8M€ de l'Etat dans le cas d'une fusion ne pèsent pas lourd dans cette loterie. Et s'il faut parler d'un legs que ferait Mme Pouzergue à Mr Moroge dans cette improbable fusion, qu'en dit son donateur, celui qui lui a confié les clefs de la commune en 2017 ? Pas consulté non plus ! La stratégie que l'on nous tait dans ce déni de démocratie est donc bien fomentée à un échelon plus large, plus haut.